



COMMUNE DE
MÉZIÈRES FR

Rapport de gestion relatif aux comptes 2024

24 mars 2025

En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1 de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
 - de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière
- En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.
- En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - le bilan ;
 - le compte de résultats ;
 - le compte des investissements ;
 - le tableau des flux de trésorerie ;
 - l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

- Présentation des comptes - principes

Les principes régissant la présentation des comptes selon l'article 40 de la loi sur les finances communales sont appliqués.

Introduction

Les comptes 2024 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Le principe de « vérité du bilan » dénommé « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La commune a réalisé la réévaluation de tous ces biens :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation.

De ce gros travail a été constitué une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochaines années, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2024 et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Règlement sur les finances (RFin)

L'assemblée communale a adopté le 20 décembre 2021 les réglementations suivantes :



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

RÈGLEMENT DES FINANCES (RFin)

L'assemblée communale de Mézières,

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 20'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art.67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. A OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle jusqu'à un montant maximum de Frs. 20'000.-, pour autant que cette somme soit inscrite au budget sous dépense non spécifiée. L'article 8 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. E LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et jusqu'à un montant maximum de Frs. 20'000.-.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de Frs. 5'000.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférentes au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à Frs. 2'000.- peuvent ne pas être listés.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCO)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) Acquisitions et ventes immobilières jusqu'à un montant maximum de Frs. 25'000.- par opération, tous frais compris ;
- b) Echange de terrain jusqu'à une surface de 1'000 m² et un montant de Frs. 20'000.- (valeur du terrain).

² Lors des transactions immobilières, le Conseil Communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le Conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Adopté par l'assemblée communale le 20 décembre 2021.

La Secrétaire

Corinne Pichonnat



Le Syndic

Jean-Claude Raemy

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le **20 JUIN 2022**

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur



Investissements et projets importants

Pour l'année 2024, les investissements suivants sont terminés :

- Aménagement de la fontaine - Mézières
- Etanchéité du bâtiment communal - Mézières
- Réfection Rte Villaraboud, 2 zones d'évitement
- Extension réseau EU secteur Mézières
- Ecole Berlens : rénovation façade et ferblanterie (patrimoine financier)

Les investissements/projets en cours :

- Analyse globale bâtiment école Mézières
- Etude école Mézières
- Eclairage public / remplacement luminaires
- Route Mézières-Berlens
- Elargissement Route Villariaz
- Renouvellement réseau d'eau Mézières - 1^{er} étape
- Crédit d'étude mise en séparatif quartier Broillet
- Mise en séparatif quartier Broillet

Impôts et taxes communales

Les comptes 2024 sont présentés avec les taux d'impôt suivant en % de l'impôt cantonal de base :

▪ Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	85.00 %
▪ Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	83.00 %
▪ Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	2.00 ‰

Les taxes communales sont les suivantes :

- Taxes de l'approvisionnement en eau potable
- Taxes de traitement des eaux usées
- Taxes déchets
- Taxes d'inhumations
- Taxe d'exemption du Service du feu

Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

Les comptes 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé et conformément à la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 et notre règlement des finances.

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation en application de l'article 45 de la loi sur les finances communales.

Compte des investissements / limite d'activation

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à CHF 20'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

Compte des investissements

Comptes	Libellés	Comptes 2024
690	Report au bilan des dépenses	177 574.80
590	Report au bilan des recettes	12 264.55
	Résultat du compte des investissements	165 310.25

Compte de résultats

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-30 567.86	-	741 255.30
400	Impôts directs, personnes physiques	2 537 731.58	2 644 300.00	3 216 717.88
401	Impôts directs, personnes morales	-54 480.60	35 000.00	52 520.65
4021	Impôts fonciers	321 300.45	290 000.00	322 212.20
5 ./ 6	Investissements nets	165 310.25	-	138 900.00

Résultat global

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	755 932.70	685 987.57	729 405.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	752 786.78	783 076.00	701 972.40
33	Amortissements du patrimoine administratif	290 891.00	306 656.17	292 570.48
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	103 838.40	-	136 947.30
36	Charges de transfert	2 852 813.70	2 991 757.72	2 951 841.65
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3 245 938.08	3 077 450.00	3 795 960.13
41	Revenus régaliars et de concessions	-	-	-
42	Taxes	615 769.74	601 834.00	594 175.20
43	Revenus divers	-	2 400.00	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66 139.35	4 399.51	352 679.60
46	Revenus de transferts	578 188.65	581 371.30	585 877.85
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	-250 226.76	-500 022.65	515 955.30
			-	-
34	Charges financières	15 763.80	26 513.90	24 544.90
44	Revenus financiers	87 601.75	73 995.00	84 150.60
	Résultat provenant de financement	71 837.95	47 481.10	59 605.70
	Résultat opérationnel	-178 388.81	-452 541.55	575 561.00
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	147 820.95	165 694.30	165 694.30
	Résultat extraordinaire	147 820.95	165 694.30	165 694.30
			-	-
39	Imputations internes	-	2 000.00	-
49	Imputations internes	-	4 370.00	-
	Total imputations internes	-	2 370.00	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	-30 567.86	-284 477.25	741 255.30

Le résultat extraordinaire provient du passage à MCH2 avec un prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2024 et ce, jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 147'820.95.

Compte de résultats - selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	605 371.82	44 149.45	526 365.25	46 765.00	584 246.82	38 942.00
	Excédent de produits/charges	-	561 222.37	-	479 600.25	-	545 304.82
1	Ordre et sécurité publics - défense	115 979.49	54 084.49	118 976.90	49 795.20	389 163.05	323 871.80
	Excédent de produits/charges	-	61 895.00	-	69 181.70	-	65 291.25
2	Formation	1 701 867.90	229 554.85	1 734 195.74	200 743.55	1 654 670.41	178 601.25
	Excédent de produits/charges	-	1 472 313.05	-	1 533 452.19	-	1 476 069.16
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	254 173.86	2 440.00	294 527.27	16 400.00	253 895.09	2 380.00
	Excédent de produits/charges	-	251 733.86	-	278 127.27	-	251 515.09
4	Santé	571 445.00	10 665.30	600 294.85	10 000.00	508 056.60	31 600.00
	Excédent de produits/charges	-	560 779.70	-	590 294.85	-	476 456.60
5	Prévoyance sociale	518 606.00	1 202.90	551 801.80	1 156.70	463 019.55	1 156.70
	Excédent de produits/charges	-	517 403.10	-	550 645.10	-	461 862.85
6	Traffic et télécommunication	330 344.65	15 636.95	314 640.74	13 591.50	326 789.80	10 947.95
	Excédent de produits/charges	-	314 707.70	-	301 049.24	-	315 841.85
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	637 971.41	551 897.95	596 918.81	503 606.26	612 128.86	584 313.50
	Excédent de produits/charges	-	86 073.46	-	93 312.55	-	27 815.36
8	Economie publique	15 205.95	-	16 099.40	-	14 007.00	-
	Excédent de produits/charges	-	15 205.95	-	16 099.40	-	14 007.00
9	Finances et impôts	21 060.30	3 862 394.49	42 170.60	3 669 455.90	772 560.50	4 406 724.48
	Excédent de produits/charges	3 841 334.19	-	3 627 285.30	-	3 634 163.98	-
	Totaux	4 772 026.38	4 772 026.38	4 795 991.36	4 511 514.11	5 578 537.68	5 578 537.68
	Excédent de produits/charges	-	-	-	284 477.25	-	-

Commentaires :

0. Administration générale - 81'622.12 Différence au budget

La fonction administration générale présente un excédent de budget de plus de CHF 80'000.00. Pour une part, ceci est dû au changement de calcul des jetons de présence des conseillers communaux (environ CHF 36'000.00). A cela s'ajoute les frais de clôture des comptes 2023 qui ont nécessité l'engagement de la fiduciaire BDO (CHF 31'000.00). Un décalage des factures pour les votations et les changements de contrat pour la centrale téléphonique ainsi que des votations pour remplacer les conseiller communaux (Roch-Philippe Charles et Deborah Perrinjaquet) ont résulté en une augmentation de ce poste (CHF 11'000.00). Un dépassement des frais informatiques chez le fournisseur Urbanus encore cette année mais en baisse par rapport à 2023 (CHF 8'000.00).

1. Ordre et sécurité publics, défense 7'286.70 Différence au budget

Cette fonction a été correctement planifiée et exécutée, le résultat est légèrement positif.

2. Formation 61'139.14 Différence au budget

Pour la fonction formation, le résultat s'avère être positif car les dépenses liées se sont avérées moins coûteuse que prévues. L'AES a profité d'inscriptions plus élevées depuis septembre (plus de fréquentation et réarrangement des tranches horaires) ce qui permet une performance plus élevée que prévue.

3. Culture, sports et loisirs 26'393.41 Différence au budget

Cette fonction ne pose pas de soucis. Deux dépenses ont été soit mal budgétées (3612.06 - Frais de fonctionnement centrale de chauffe) ou décalées d'une année (3612.00 - Participation à la patinoire régionale).

4. Santé 29'515.15 Différence au budget

Cette fonction se trouve être bénéficiaire. Les chiffres sont donnés à la commune par des groupements externes et là encore des charges liées moins défavorables que prévues.

5. Prévoyance sociale **33'242.00** **Différence au budget**

Même remarque que pour la santé.

6. Trafic et télécommunication **-13'658.46** **Différence au budget**

Mise en place d'un silo à sel et heures chasse-neige/salage 11-12.2023 comptabilisées en 2024 (CHF 20'000.00).

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire **7'239.09** **Différence au budget**

Peu de différences, une dépense imprévue avec l'aménagement d'une place pour le compacteur à papier à la place de l'église (CHF 5'000.00). Peu de frais de réparations sur le réseau des eaux (CHF - 16'000.00).

8. Économie publique **893.45** **Différence au budget**

Rien de particulier à noter dans cette fonction.

9. Finances et impôts **214'048.89** **Différence au budget**

La fonction 9 affiche un excédent de recettes de CHF 214'000.00. Les impôts sur le revenu sont en-dessous des prévisions, mais les impôts spéciaux (Contribution immobilière ; Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values; Impôt sur les mutations) sont supérieurs.

Compte de résultat - selon groupes de matières (nature)

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	755 932.70	-	685 987.57	-	729 405.65	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	752 786.78	-	783 076.00	-	701 972.40	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	290 891.00	-	306 656.17	-	292 570.48	-
34	Charges financières	15 763.80	-	26 513.90	-	24 544.90	-
35	Attributions aux financements spéciaux	103 838.40	-	-	-	136 947.30	-
36	Charges de transfert	2 852 813.70	-	2 991 757.72	-	2 951 841.65	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	-	-	2 000.00	-	-	-
3	Total des charges	4 772 026.38	-	4 795 991.36	-	4 837 282.38	-

REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	3 245 938.08	-	3 077 450.00	-	3 795 960.13
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	615 769.74	-	601 834.00	-	594 175.20
43	Revenus divers	-	-	-	2 400.00	-	-
44	Revenus financiers	-	87 601.75	-	73 995.00	-	84 150.60
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	66 139.35	-	4 399.51	-	352 679.60
46	Revenus de transfert	-	578 188.65	-	581 371.30	-	585 877.85
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	147 820.95	-	165 694.30	-	165 694.30
49	Imputations internes	-	-	-	4 370.00	-	-
4	Total des revenus	-	4 741 458.52	-	4 511 514.11	-	5 578 537.68

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	30 567.86	-	-	741 255.30	-
9	Comptes de clôture	-	30 567.86	-	-	-	-

Compte de résultats - liste des dépassements selon le règlement des finances

Liste des dépassements supérieurs à 10 % mais inférieur à CHF 5'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	Pourcentage
0110.3000.00	Jetons de la Commission financière	1 890.00	990.00	900.00	90.91%
0110.3102.00	Fourniture et matériel de vote	698.80	200.00	498.80	249.40%
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1 853.30	1 610.20	243.10	15.10%
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	70.95	49.00	21.95	44.80%
0120.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	692.05	-	692.05	100.00%
0120.3059.00	Autres cotisations patronales	22.35	-	22.35	100.00%
0120.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	482.00	-	482.00	100.00%
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1 720.45	1 000.00	720.45	72.05%
0210.3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	- 3 718.15	-	- 3 718.15	100.00%
0210.3059.00	Autres cotisations patronales	85.60	-	85.60	100.00%
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	3 396.47	2 000.00	1 396.47	69.82%
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	8 128.40	6 326.80	1 801.60	28.48%
0220.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	3 019.25	2 043.20	976.05	47.77%
0220.3059.00	Autres cotisations patronales	97.20	-	97.20	100.00%
0220.3102.00	Imprimés et publication	959.70	100.00	859.70	859.70%
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	1 336.70	800.00	536.70	67.09%
0220.3130.03	Emoluments de chancellerie	1 560.00	1 000.00	560.00	56.00%
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	28 065.30	25 000.00	3 065.30	12.26%
0220.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1 630.05	1 000.00	630.05	63.01%
0220.3300.60	Amortissement planifié mobilier	1 300.00	-	1 300.00	100.00%
0220.3320.01	Amortissements planifiés Site Internet	3 172.50	-	3 172.50	100.00%
0290.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	5 640.00	1 600.00	4 040.00	252.50%
0290.3010.00	Salaire du personnel communal	7 667.10	4 865.23	2 801.87	57.59%
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	554.35	431.60	122.75	28.44%
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	123.20	95.80	27.40	28.60%
0290.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	214.15	128.80	85.35	66.27%
0290.3059.00	Autres cotisations patronales	6.85	-	6.85	100.00%
0290.3101.10	Achat matériel conciergerie	77.30	-	77.30	100.00%
0290.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	234.50	-	234.50	100.00%

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	Pourcentage
1500.3170.00	Frais de déplacement	135.20	-	135.20	100.00%
2120.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	184.50	-	184.50	100.00%
2120.3059.00	Autres cotisations patronales	5.95	-	5.95	100.00%
2120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	143.00	-	143.00	100.00%
2120.3171.01	Participation communale pour les camps	100.00	-	100.00	100.00%
2120.3612.01	Part dépenses classes relais Ecole primaire	193.60	-	193.60	100.00%
2170.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions	3 102.50	1 440.00	1 662.50	115.45%
2170.3010.00	Salaire du personnel communal	30 750.05	26 256.16	4 493.89	17.12%
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	2 024.45	1 755.80	268.65	15.30%
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	520.75	464.40	56.35	12.13%
2170.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	477.60	430.40	47.20	10.97%
2170.3059.00	Autres cotisations patronales	24.55	-	24.55	100.00%
2170.3101.00	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	2 934.35	2 500.00	434.35	17.37%
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	541.90	200.00	341.90	170.95%
2170.3430.00	Entretien bâtiment	847.05	500.00	347.05	69.41%
2180.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	8 100.00	5 080.00	3 020.00	59.45%
2180.3010.09	Remboursement salaires personnel par les ass. en diminution	- 7 685.05	-	- 7 685.05	100.00%
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7 258.20	6 489.60	768.60	11.84%
2180.3059.00	Autres cotisations patronales	157.45	-	157.45	100.00%
2180.3099.00	Autres charges du personnel	355.70	-	355.70	100.00%
2180.3130.00	Téléphones	233.00	120.00	113.00	94.17%
2180.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	7.80	-	7.80	100.00%
2180.3612.00	Participation à d'autres AES	484.50	-	484.50	100.00%
3290.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3 740.00	2 792.80	947.20	33.92%
3410.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	380.00	80.00	300.00	375.00%
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	25.55	5.00	20.55	411.00%
3420.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	300.00	80.00	220.00	275.00%
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	20.15	5.00	15.15	303.00%
3420.3170.01	Participation en faveur des Aînés	13 007.20	11 000.00	2 007.20	18.25%
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	5 119.35	4 476.30	643.05	14.37%
4120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	463.60	68.20	395.40	579.77%
4120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	14.75	6.40	8.35	130.47%

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	Pourcentage
4210.3105.00	Repas livrés à domicile	6 662.80	3 000.00	3 662.80	122.09%
4330.3136.00	Visites médicales	754.00	500.00	254.00	50.80%
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	2 713.65	2 454.40	259.25	10.56%
6150.3101.01	Achat de sacs Robidog	826.35	750.00	76.35	10.18%
6150.3101.02	Achat marchandises, gravier	3 972.25	2 000.00	1 972.25	98.61%
6150.3111.01	Achat signaux routiers, autorisation	6 488.35	1 500.00	4 988.35	332.56%
6150.3140.00	Embellissement des places	1 173.60	500.00	673.60	134.72%
6150.3151.00	Frais d'entretien véhicules et machines	6 448.75	5 000.00	1 448.75	28.98%
6150.3161.00	Frais location	260.00	200.00	60.00	30.00%
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1 132.05	300.00	832.05	277.35%
7101.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	187.35	117.80	69.55	59.04%
7101.3120.01	Electricité	110.20	100.00	10.20	10.20%
7101.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	3 538.40	1 500.00	2 038.40	135.89%
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3 172.50	160.00	3 012.50	1882.81%
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	309.15	107.00	202.15	188.93%
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	33.60	26.60	7.00	26.32%
7201.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	114.25	38.40	75.85	197.53%
7201.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	24.00	20.00	4.00	20.00%
7301.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3 490.00	1 420.00	2 070.00	145.77%
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	1 404.80	1 193.20	211.60	17.73%
7301.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	518.35	435.40	82.95	19.05%
7301.3130.01	Frais élimination plastique	1 286.88	600.00	686.88	114.48%
7301.3130.04	Frais élimination papier	1 379.10	700.00	679.10	97.01%
7301.3130.08	Frais élimination déchets divers(groupage)	4 234.50	3 200.00	1 034.50	32.33%
7301.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	740.40	350.00	390.40	111.54%
8110.3130.00	Cotisations	250.00	170.00	80.00	47.06%
8120.3130.00	Participation syndicats améliorations foncières	316.80	134.00	182.80	136.42%
9610.3499.00	Int. rémunératoires IP accordés	6 282.45	5 000.00	1 282.45	25.65%
9630.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	5 385.00	560.00	4 825.00	861.61%
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	171.05	36.60	134.45	367.35%
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11.40	3.40	8.00	235.29%
9630.3439.02	Assurances	1 360.35	900.00	460.35	51.15%

Selon le règlement sur les finances communales, ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

Liste des dépassements supérieurs à 10 % et à CHF 5'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	Pourcentage	Remarques
0210.3000.00	Jetons de présences, autorités et commission	15 076.00	9 880.00	5 196.00	52.59%	Suite aux différents changements du personnel communal ainsi que les conseillers communaux, il y a plus d'heures pour certains conseillers communaux.
0210.3132.00	Honoraires fiduciaire compta et bouclement	33 143.45	-	33 143.45	100.00%	Suite aux différents changements du personnel communal, la fiduciaire BDO a aidé pour la comptabilité et le bouclement 2023.
0220.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	49 160.00	17 480.00	31 680.00	181.24%	Suite aux différents changements du personnel communal ainsi que les conseillers communaux, il y a plus d'heures pour certains conseillers communaux.
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	20 094.70	9 000.00	11 094.70	123.27%	Différentes factures 2023 comptabilisées en 2024, mise en place d'un nouveau système de téléphone et envois des votations
0220.3133.00	Support informatique	23 336.70	15 000.00	8 336.70	55.58%	Formation divers modules sur Urbanus pour la nouvelle administratrice des finances et plus d'heures de support chez DataConsulting
0290.3144.00	Entretien des bâtiments et places	10 782.60	5 000.00	5 782.60	115.65%	Réparation porte sectionnelle à l'édilité et problème eau chaude / divers complexe communal
1500.3612.01	Versement du produit des taxes aux SSF	52 835.00	43 358.00	9 477.00	21.86%	Correction 2023 comptabilisé en 2024 et plus de taxes en 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	Pourcentage	Remarques
4120.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	6 900.00	1 040.00	5 860.00	563.46%	Nouvelle manière de calculer les heures des conseillers communaux et plus d'heures que prévues
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	55 617.85	50 392.65	5 225.20	10.37%	Correctif indemnités forfaitaires 2023 comptabilisé en 2024
6150.3141.03	Service hivernal	53 778.00	33 000.00	20 778.00	62.96%	Mise en place d'un silo à sel et heures chasse-neige/salage 11.12.2023 comptabilisées en 2024
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	6 498.60	1 000.00	5 498.60	549.86%	Aménagement de la place pour le compacteur à papier à Mézières
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	16 245.00	9 891.20	6 353.80	64.24%	Nouvelle manière de calculer les heures des conseillers communaux et plus d'heures que prévues

Bilan

Compte	Désignation	Bilan au	Bilan au
		01.01.2024	31.12.2024
1	ACTIF	11'766'213.85	11'113'218.86
10	Patrimoine financier (PF)	5'501'474.28	5'109'233.52
100	Disponibilités et placements à court terme	3'469'057.40	3'075'878.31
101	Créances	-2'210'995.54	-2'149'745.49
102	Placements financiers à court terme	19'195.85	19'195.85
104	Actifs de régularisation	3'530'636.57	3'409'327.25
107	Placement financiers à long terme	35'080.00	35'080.00
108	Immobilisations corporelles PF	658'500.00	719'497.60
14	Patrimoine administratif (PA)	6'264'739.57	6'003'985.34
140	Immobilisations corporelles (PA)	6'183'003.67	5'938'889.14
142	Immobilisations incorporelles PA	81'735.90	65'096.20
2	PASSIF	11'766'213.85	11'113'218.86
20	Capitaux de tiers	3'595'101.07	3'225'782.41
200	Engagements courants	100'193.39	140'479.99
201	Engagements financiers à court terme	-83.80	-45.85
204	Passifs de régularisation	383'754.55	25'287.25
206	Engagements financiers à long terme	3'111'236.93	3'060'061.02
29	Capital propre	8'171'112.78	7'887'436.45
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'015'286.94	2'052'985.99
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'325'554.22	1'034'746.70
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	4'830'271.62	4'799'703.76

Tableau de flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	-30 567.86
33	Amortissement du patrimoine administratif	290 891.00
35	Attributions aux financements spéciaux	103 838.40
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	66 139.35
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	58 989.00
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	147 820.95
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		91 212.24
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-61 250.05
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	121 309.32
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-60 997.60
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	40 286.60
201	Variation des engagements financiers à court terme	37.95
204	Variation des passifs de régularisations	-358 467.30
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-319 081.08
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	165 310.25
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-165 310.25
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-
VARIATION DE TRESORERIE		-393 179.09
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	3 469 057.40
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	3 075 878.31
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-393 179.09

Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Dette nette	2 068 904.12
Revenus fiscaux	3 245 938.08
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dette nette / Revenus fiscaux)	63.74%

Valeurs indicatives :

< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Autofinancement	91 212.24
Investissements bruts	177 574.80
Recettes d'investissement	12 264.55
Investissements nets	165 310.25
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Investissements nets)	55%

Valeurs indicatives :

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%
Cas normal : 80 -100%
Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêts net - 8 500.95

Revenus courants 4 741 458.52

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS **0%**

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Dettes brutes 7 152 850.39

Revenus courants 4 741 458.52

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS **151%**

(Dettes brutes / revenus courants)

Valeurs indicatives :

< 50% très bon

50% – 100% bon

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Dépenses courantes	4 377 296.98
Investissements bruts	177 574.80
Dépenses totales	4 554 871.78

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

4%

Valeurs indicatives :

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Service de la dette	223 401.05
---------------------	------------

Revenus courants	4 741 458.52
------------------	--------------

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

5%

Valeurs indicatives :

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Dette nette 2 068 904.12

Population résidente permanente 1 166

DETTE NETTE PAR HABITANT 1 774.36

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives :

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1'000 CHF endettement faible
- 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
- 2'501 – 5'000 CHF endettement important
- > 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Autofinancement 91 212.24

Revenus courants 4 741 458.52

TAUX D'AUTOFINANCEMENT 2%

(Autofinancement / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Conclusion

L'exercice comptable 2024 se soldant par un déficit de CHF - 30 567.86 peut être considéré comme équilibré vu que cela ne représente que moins d'un pourcent. Le plus important est que les impôts des années précédentes, qui après plusieurs années de forte performance, se trouvent en 2024 en négatif. Ceci est une alerte pour les prochains exercices.

La clôture des comptes de 2023 grève notre budget encore significativement (environ CHF 40'000.00) entre le bouclage de BDO et les formations à l'utilisation de l'outil Urbanus, mais l'équipe est en place et les comptes 2024 ont été faits à temps et sans problèmes.

La révision des comptes sera effectuée les 31 mars et 1er avril 2025 dans les locaux de l'administration par la Fiduciaire Ruffieux à Bulle. Nous remercions les réviseurs pour l'excellente collaboration. Le rapport de gestion a été finalisé et approuvé en séance de Conseil communal le 24 mars 2025.

Le Conseil communal a approuvé formellement ces comptes lors de sa séance du 17 mars 2025. Nous espérons avoir pu vous témoigner notre engagement en faveur de notre commune. Le Conseil Communal ne peut, dès lors, que vous recommander de les accepter.

Conseil communal de Mézières FR

Mézières FR, le 24 mars 2025

